

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025_7_11

**Objet : Délibération portant mise à jour
du tableau des effectifs**

VOTE

**17 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M.
CRUZ – Mme DAHMAN et M. SARDA**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 2 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Absents excusés donnant pouvoir :

M. AGARD Christophe à M. MARTIN Patrice
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
Mme CLAUZEL Nathalie à Mme MESTRE Marie-Aude
M. BARBAROUX Charly à M. SPINELLY Éric
Mme VALLET Christine à M. DI-SAPIO Lionel

Secrétaire de la séance : Madame Chantal GARCIA

Délibération portant mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifie le tableau des effectifs des emplois permanents.

Considérant que les emplois permanents sont toutefois amenés à évoluer en fonction des avancements de grade des agents de la collectivité,

Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 novembre 2025,

Il est donc proposé au Conseil Municipal la suppression des postes suivants :

Filière Administrative :

- Un poste de Rédacteur Principal 1^e classe à temps complet
- Quatre postes d'Adjoint Administratif à temps complet
- Cinq postes d'Adjoint administratif Principal 2^e classe à temps complet

Filière Technique :

- Trois postes d'Agent de Maîtrise à temps complet

Filière Police :

- Un poste de Gardien-Brigadier à temps complet
- Un poste de Chef de service de Police Municipale Principal 1^e Classe à temps complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

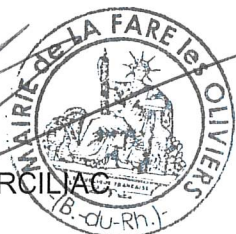
L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs pour les postes mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCINIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

